

Election à la présidence des sections et des conseillers départementaux

18 novembre 2008

Chères candidates, chers candidats,

Vos candidatures, pour les élections de sections des Hauts de Seine, à savoir la présidence collégiale de section et les deux candidatures pour le conseil départemental, ont été validées par la Commission Electorale, qui s'est réunie le lundi 17 novembre 2008.

Vous trouverez ci-après les consignes validées par la Commission Electorale en date du 17 novembre 2008 :

Type d'élections :

- 2 élections auront lieu pour chacune des sections au même moment : l'élection des membres de la présidence collégiale locale et l'élection des deux membres (un homme et une femme) représentant la section
- Les élections ont lieu à bulletin secret
- Les candidats devront être à jour de cotisation. Si un candidat est un nouvel adhérent, son adhésion doit être de plus de trois mois, ayant donc adhéré au plus tard le 23 Août 2008.

Liste des candidats :

Vous les trouverez sur le site www.modem92.net

Campagne électorale et profession de foi :

- Elle débute le lundi 17 novembre 2008 et **se terminera la veille du scrutin (pour chaque ville) à minuit.**
- Afin de permettre à chaque candidat de présenter sa candidature et limiter au maximum l'expression libre, deux moyens officiels sont prévus :
 - Déclaration de candidature et présentation du candidat : au plus deux mèls seront envoyés par les soins de la commission électorale à l'ensemble des adhérents de la section considérée pour chacun des candidats. Les Mèls doivent parvenir **au plus tard le vendredi 21 novembre à 14 heures** pour être valablement envoyés avant la clôture de la campagne électorale, le dimanche 23 novembre 2008 à minuit.
 - Les professions de foi doivent être envoyées à : election@modem92.net
 - Il est recommandé aux candidats de ne pas faire référence, de manière explicite et soutenue, dans leur profession de foi, ni à un membre de la présidence départementale, ni à un membre de la commission électorale.

Celle-ci est composée d'Antoine Dupin, Chantal Brault, Philippe Trotin, Marie Darves-Bornoz, Alexandre Bocquillon, Blanche Mühlmann, Pierre Creuzet, Jean Eric Branaa, Christophe Ginisty, Denis Badré, Bernard Lehideux.

- Une réunion de présentation des candidats à l'ensemble de la section considérée doit être prévue soit dans la semaine du 17 aux 23 novembre, soit pendant la réunion prévue pour le vote et avant celui-ci.
- Tout envoi de méls directement aux adhérents est formellement proscrit.

Date des élections :

- Elles devront se tenir entre le lundi 24 novembre 2008 et le dimanche 30 novembre 2008.

Les listes électorales :

- La commission électorale fournira une liste électorale par section arrêtée au 23 août 2008.
- Une liste complémentaire comprendra les adhérents CAP21

Pouvoir :

- Un pouvoir et un seul par élection et par adhérent présent est autorisé
- Toutefois nous vous incitons à recommander aux adhérents de vos sections respectives de se déplacer pour accomplir ce « devoir statutaire ».

Bulletins :

- La commission électorale validera les bulletins portant les noms des candidats pour les deux élections.
- Un modèle sera envoyé à l'organisateur de l'élection, à charge pour lui de le dupliquer.

Vos référents :

- Un référent par groupement de section a été désigné. Vous trouverez son nom sur le site www.modem92.net

La commission électorale reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Antoine DUPIN, Tel : 06 60 45 96 13 antoine-marie.dupin@orange.fr

Si certain candidats se plaignent de ne recevoir aucune information de la commission électorale par e-mail, merci de nous renvoyer leur adresse.